

# COMMISSION DE DISCIPLINE

## PROCES VERBAL N° 22

Séance du: 23-03-2025

### Membre Présent :

- Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président

### Ordre du jour :

- Etude des Affaires Disciplinaires  
Journées du : 22/03/2025

### **AFFAIRE 117**

Rencontre: CBO / UEA H/S Journée du 22 /03/2025.

### Joueurs Exclus :

1/- CHEGAR MOHAMED AMINE LN°1244 , CBO

- pour tentative d'agression envers arbitre dix (10) matchs fermes plus 20.000 DA (ART.118 RG/ FAF).

2/- SEGNI MOHAMED NACEUR LN° 1093 , CBO

- pour tentative d'agression envers arbitre dix (10) matchs fermes plus 20.000 DA (ART.118 RG/ FAF).

### Joueurs Avertis :

1/-SALEM AHMED YASSINE LN°1106 , CBO

-Averti pour CD. 5000 DA (ART.101 RG/ FAF).

2/- CHABANE MOHAMED FOUED LN°1037 , CBO

-Averti pour CAS.

3/-BEN ZETTA TOUFIK LN°1036 , CBO

-Averti pour CAS.

4/-MOUAD MOHAMED LAMINE LN°1097 , CBO

-Averti pour CD .5000 DA (ART.101 RG/ FAF).

5/-OMRANI MOHAMED LAMINE LN°1346 , CBO

-Averti pour AJ.

6/-EL MOKHTAR MAHDJOUR LN°0045 , UEA

-Averti pour AJ.

- une amende de 1000 DA est infligée au club CBO pour conduite incorrecte (ART.129 RG/ FAF).

-une amende de 5000 DA est infligée au club CBO pour mauvaise organisation (ART.130 RG/ FAF).

FAITS SIGNALES

Envahissement du terrain par le public du CBO entraînant un arrêt momentané de la rencontre .

-un match en huis clos .

- une amende de 5000 DA (ART.47 RG/ FAF).

Le Paiement des amendes doit être effectué

GUETTAF TEMAM A/Aziz

